janvier 1991

L'ETAT DU MAGHREB

1 / 578
ppag____1dc_qu
308 cm²

Pas de

1991 : L'Etat du maghreb

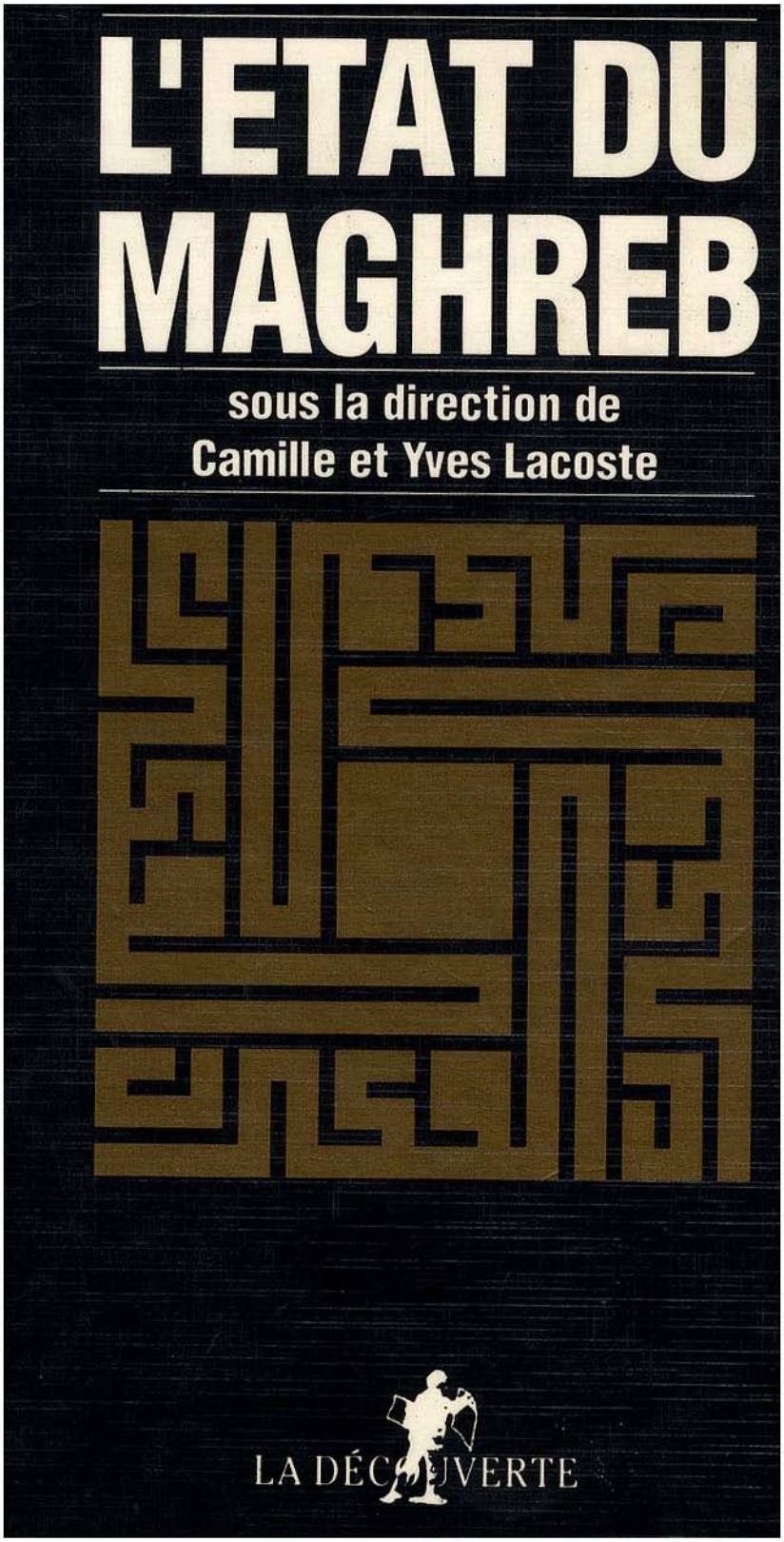

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier 1991
L'ETAT DU MAGHREB

433 / 578
1,6p_l__pin_nb
40 cm²

Pas de

Des systèmes financiers en mutation

Des systèmes financiers en mutation

■ Deux tendances caractérisent l'évolution des sytèmes financiers maghrébins : la restructuration et la libéralisation, qui touchent les différents pays, dans des formes et à des degrés divers.

Les systèmes bancaires algérien et libyen sont le reflet d'économies centralisées. Ils comportent une banque centrale, des banques commerciales à capitaux publics et des institutions spécialisées dans le financement de l'agriculture et de l'industrie. La réforme algérienne de 1971, par l'institution notamment d'un contrôle des entreprises, avait élargi les prérogatives des banques qui étaient devenues de véritables gestionnaires de l'économie algé-

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier 1991
L'ETAT DU MAGHREB

434 / 578
ppag____pin_nb
198 cm²

Pas de

Des systèmes financiers en mutation (suite)

Bibliographie

Lahrichi Nezha, « Les systèmes bancaires maghrébins », *Revue Banques et Entreprises*, n° 24, Casablanca, décembre 1989.

EL Malki Habib, Santucci Jean-Claude (sous la dir. de), *État et développement dans le monde arabe. Crises et mutations au Maghreb*, Éditions du CNRS, Paris, 1990.

Zouari Abderrazak, Bouaziz Rached, « Le financement du Trésor », *Finances et Développement au Maghreb*, n° 4, Tunis, décembre 1988.

rienne. Dans le cadre de la réforme économique entamée en 1982, les banques — qui conservent leur statut public — ont été éclatées en institutions de taille plus réduite, leur spécialisation a été renforcée, et leurs principes d'organisation tendent à s'adapter à un environnement concurrentiel. La loi relative à la monnaie et au crédit, votée en mars 1990, consacre le principe de la libéralisation. Elle donne à la Banque centrale algérienne des prérogatives de conduite de la politique monétaire, ainsi que d'organisation et de contrôle du marché monétaire. En outre, l'activité des banques et des établissements financiers se caractérise par une diversification et une déspécialisation. Cette loi a aussi libéré les investissements étrangers.

Les systèmes bancaires marocain et tunisien présentent de grandes similitudes : un institut d'émission, des banques de dépôts (quinze au Maroc, treize en Tunisie) et des organismes financiers publics spécialisés dans le financement des investissements des secteurs jugés prioritaires. Les deux premières banques commerciales concentrent près de 50 % des dépôts, aussi bien au Maroc qu'en Tunisie, et sont semi-publiques : la propriété publique occupe donc une position stratégique dans l'intermédiation financière.

En Tunisie, des dispositions libérales ont par ailleurs été accordées aux banques étrangères pour l'installation de représentations. Ces banques *off-shore*, créées en 1976, au nombre de sept, ont encore une faible activité mais l'élargissement de leur champ d'intervention et l'extention de leurs avantages dans le cadre de la réforme de 1985 témoignent de la volonté de faire de Tunis une place financière régionale. Par comparaison, la libéralisation financière externe est moins avancée au Maroc. En revanche, en matière de politique monétaire, les tentatives de réforme sont similaires et visent à faire jouer au marché un rôle de régulation.

Le paysage bancaire mauritanien est, quant à lui, en pleine effervescence. Le début des années soixante-dix a vu la création d'une banque centrale, d'une banque de développement et de quatre banques commerciales (dont une seule privée). En outre, une institution islamique a vu le jour en 1986. Si les banques mauritaniennes ont été caractérisées par une mauvaise gestion, un plan d'assainissement bancaire inscrit dans le cadre du programme d'ajustement structurel suivi depuis 1986 a été adopté, et des résultats positifs ont commencé à être enregistrés. Les différents systèmes bancaires se caractérisent ainsi par une forte concentration et une faible concurrence.

Le financement des déficits budgétaires

Les banques centrales assument par ailleurs une responsabilité importante en matière de fixation des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt réels (taux nominal moins taux d'inflation) sont restés négatifs jusqu'au début des années quatre-vingt que ce soit au Maroc ou en Tunisie, en Libye ou en Algérie. Leur maintien à des niveaux bas se justifiait par la nécessité de financer l'investissement, mais était incompatible avec une politique de mobilisation de l'épargne. Or la crise de l'endettement extérieur a rendu celle-ci impérative, notamment pour le financement des déficits budgétaires. En Tunisie,

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier 1991
L'ETAT DU MAGHREB

435 / 578
3,4p_h__pin_nb
143 cm²

Pas de

Des systèmes financiers en mutation

la part du financement interne prenant la forme de souscription de bons d'équipement par les banques, les sociétés d'assurance et les caisses de retraite est passée de 93,3 à 139,2 millions de dirhams entre 1981 et 1988. La part des banques dans cette souscription est passée de 33,5 % à 54,4 % dans la même période.

Au Maroc, l'épargne intérieure a également suppléé l'épargne extérieure défaillante, mais cette nouvelle orientation — intervenue en 1983 dans le cadre du programme d'ajustement structurel — a commencé à connaître un certain essoufflement à partir de 1988. La couverture du déficit budgétaire par les ressources externes, qui représentait plus de 60 % avant 1983, était tombée à près de 40 % en 1985 pour remonter à 50 % en 1988, année caractérisée par un nouvel appel aux emprunts extérieurs (8,7 milliards de dirhams contre une épargne intérieure limitée à 2 milliards). Le Trésor marocain s'était par ailleurs désendetté à l'égard de la banque centrale, celle-ci étant relayée par les banques commerciales (le portefeuille d'effets publics détenus par ces dernières était passé de 11,4 à 30,5 milliards de dirhams de 1983 à 1988); mais les engagements à l'égard de la banque centrale ont de nouveau augmenté en 1988. En 1990, le financement monétaire ressort à 38 % du déficit global dont 6 % en provenance de la banque centrale.

L'Algérie, en revanche, a surtout financé son déficit par des ressources internes en provenance de la banque centrale (80 %), ce qui a eu des effets inflationnistes malgré les efforts de contrôle des prix. La loi sur la monnaie et le crédit vise à la mise en place d'une politique de lutte contre l'inflation.

Les pays du Maghreb présentent ainsi les caractéristiques d'économies d'endettement dans lesquelles le système bancaire assure à lui seul le rôle de pourvoyeur de fonds destinés à financer l'économie (les bourses de valeurs mobilières sont seulement à l'état embryonnaire au Maroc et en Tunisie et n'existent pas en Algérie et en Libye). Toutefois, à l'instar de ce qui se passe sur les marchés financiers occidentaux, la Tunisie et, à un moindre degré, le Maroc tentent de mettre en œuvre la déréglementation, la désintermédiation et la concurrence en favorisant, d'une part, les mécanismes de financement direct et le rôle des marchés des capitaux et, d'autre part, les techniques de financement non monétaires (emprunts auprès du public, billets de trésorerie, etc.). Toutefois, les nécessités du financement de l'État n'autorisent pas encore la restauration du jeu des mécanismes du marché. La pause dans la politique marocaine de libéralisation, décidée au printemps 1990, en a illustré les contraintes.

Nezha Lahrichi

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.

janvier 1991

L'ETAT DU MAGHREB

578 / 578
ppag____4dc_qu
308 cm²

Pas de

1991 : L'Etat du maghreb

L'ÉTAT DU MAGHREB

■ *L'état du Maghreb* présente un panorama d'ensemble des cinq pays fondateurs de l'Union du Maghreb arabe (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye) à travers une double approche, comparée et analytique.

■ Ces pays entretiennent de nombreux liens avec l'Europe - et notamment la France - du fait du passé colonial, d'une commune appartenance à l'espace méditerranéen et de la permanence de l'émigration. Alors que les jugements formulés à leur égard sont souvent sans nuances, *L'état du Maghreb* vise à une meilleure compréhension des réalités, dans une période où les tensions entre les deux rives de la Méditerranée se sont avivées.

■ Plus de la moitié des 115 auteurs qui ont collaboré à ce livre sont maghrébins. Chercheurs, écrivains, journalistes, les compétences les plus diverses ont été réunies pour dresser en près de 200 articles un tableau complet du Maghreb d'aujourd'hui : géographie, histoire, démographie, civilisation, arts et cultures, vie quotidienne, institutions et politique, économie et travail, relations extérieures...

■ Complété par des cartes, des bibliographies, de nombreuses statistiques et un index général, *L'état du Maghreb* est un indispensable outil de référence au nord comme au sud de la Méditerranée.

■ Parmi les auteurs, on relève les noms de Mohammed Arkoun, Pierre Robert Baduel, Paul Balta, Tahar Ben Jelloun, Abdellatif Benachenhou, Jacques Berque, Sophie Bessis, Robert Escallier, Mehdi Lahlou, Jean Leca, Rémy Leveau, Rachid Mimouni, Georges Morin, Mohammed Naciri, Maxime Rodinson, Arlette Roth, Benjamin Stora, Jean-François Troin...

■ *Camille Lacoste-Dujardin* est ethnologue, directeur de recherches au CNRS, présidente de l'Association française pour l'étude du monde arabe et musulman. *Yves Lacoste* est géographe, spécialiste de géopolitique, professeur à l'Université Paris-VIII, directeur de la revue *Hérodote*.

Couverture : Namane Zakri.
Maquette : Dominique Gurdjian.

9 782707 120144

COLLECTION « L'ÉTAT DU MONDE »
ISBN 2-7071-2014-6 IV-91 179 F

GIPSY

Copyright © IMPERIUM MEDIA 2001-2007. Tous droits réservés.